



Thinking Africa

## LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE DE LA CEEAC

une zone en attente d'une révolution pour surmonter les défis infinis

---

**MOLAMBO GBESSOUA MBOUTOUMA OCTAVE**

SOCIOLOGUE

Laboratoire des sciences de l'homme et de la société

Université de Douala (Cameroun)

✉ [molambotave@yahoo.fr](mailto:molambotave@yahoo.fr)

## RÉSUMÉ

L'inventaire de l'intégration régionale en Afrique centrale au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), reste mitigé par rapport à d'autres communautés économiques régionales (CER) telle que la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO<sup>1</sup>). Ce constat amène les dirigeants de la CEEAC à une réadaptation de l'institution. La mise en application de celle-ci se confronte aux variables géopolitiques et stratégiques des différents Etats qui constituent cette institution.

## CONTEXTE

La fébrilité de l'intégration dans l'aire CEEAC est un sujet majeur au centre des discussions au sein de cette institution, à travers tous ses organes et la conférence des présidents et du gouvernement. La communauté économique des Etats de l'Afrique centrale est l'une des organisations régionales qui est confrontée à plusieurs difficultés au sein de ces Etats membres. La nouvelle géopolitique et la géostratégie mondiale obligent les dirigeants africains à revoir les dispositions de l'organisation continentale (Union Africaine) pour une meilleure riposte à ces défis économique et monétaires. Ces modifications sont sans impacts sur les organisations sous régionales plus précisément la CEEAC. Cette dernière faisant face à plusieurs difficultés en son sein à travers les défis sécuritaires, économiques, monétaires et la libre circulation des biens et des personnes. Une réforme s'impose pour la consolidation de cette institution qui se présente comme une coquille vide en face de toutes ces difficultés. Plus de trois décennies après sa création la CEEAC cherche à s'adapter à travers ses institutions à la réalité et prévoir les mécanismes de gestion de conflit inter ou intra étatiques.

## IDÉES MAJEURES

- La réforme institutionnelle de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale permet de doter l'organisation d'une structure forte ; afin de promouvoir l'intégration régionale qui peine à prendre de l'ampleur dans cette zone.
- L'instabilité politique et sécuritaire de certains Etats membres de cette organisation amène celle-ci à travers cette réforme de mettre en place les mécanismes de résolution des crises intra ou interétatiques
- L'applicabilité du nouveau traité de la CEEAC reste en train. Cet état des choses peut être appréhendé sous l'effet de la géopolitique interne de la CEEAC à travers le leadership des Etats membres puissants (Rwanda, Angola) sur les autres (Centrafrique, Tchad) ; et de la géopolitique mondiale sur la zone Afrique centrale qui est l'une des zones riches du continent en ressources naturelles.

---

1 CEDEAO : Communauté Economique des Etats de L'Afrique de l'Ouest

## PROBLÉMATIQUE

La CEEAC dans le but de renforcer la coopération et l'intégration régionale s'est investie dans la modification de son traité. Celle-ci dans la perspective d'une meilleure fluidité des échanges inter Etats. Deux années écoulées celle-ci peine à entrer en vigueur : quels sont donc les enjeux et défis de la réforme institutionnelle de la CEEAC ?

**Mots clés :** CEEAC – Enjeux – défis – réforme institutionnelle

## INTRODUCTION

La création de la société des nations (ancienne appellation de l'ONU<sup>2</sup>) et l'esprit de la solidarité dans la société africaine s'est projeté sur le plan institutionnel. Cet esprit de solidarité a fait naître l'organisation de l'unité Africaine (OUA, qui deviendra Union Africaine UA en juillet 2001) qui regroupe la majorité des pays africains à sa création. L'institution de cette organisation ouvre une nouvelle perspective aux différents pays africains de se regrouper afin de discuter de l'avenir commun du continent et faire face à des éventuelles crises qui pourraient surgir pour entraver le développement socio-économique du continent en organisation sous régionale à la suite du découpage colonial (UDEAC, CEDEAO) etc. Ces organisations sous régionales permettent aux Etats membres de renforcer l'intégration régionale entre les Etats, leurs politiques communautaires à travers la mutualisation des politiques économiques, agricoles, énergétiques et de transport etc. Certains Etats Africains se retrouvent parfois dans deux ou trois organisations sous régionales. L'intégration dans ces différentes organisations pose parfois des problèmes politiques, économiques et de géostratégie qui ne sont quelques fois pas compatibles entre elles.

## I. HISTORIQUE DE LA CEEAC

La Communauté Etats Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) est l'une des grandes organisations économiques régionales dans l'espace subsaharienne. Cette CER<sup>3</sup> fut créée en 1983 sous l'égide du président Gabonais El hadj Omar BONGO. La CEEAC à sa création compte onze (11) Etats membres (RCA, Rwanda, R.D Congo, Congo, Burundi, Gabon, Tchad, Sao Tome et Principe, Guinée Équatoriale et Cameroun) et a son siège social en terre gabonaise (Libreville). Comme définit dans l'article 4 paragraphe 1 du traité de sa création ; la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale est un cadre permettant aux Etats membres de promouvoir la coopération interétatique, de renforcer l'intégration régionale en Afrique centrale dans tous les domaines : politique, économique, sécuritaire, énergétique, technique, monétaire, financière, culturel et social. Cette communauté fut l'une des communautés économiques régionales reconnues par l'union Africaine. La CEEAC avec ses onze Etats membres couvre une superficie de 6,642012 Km<sup>2</sup> avec une population estimée à 140 millions d'habitants<sup>4</sup>. Cet organisme

2 ONU : Organisation des Nations Unies

3 CER : Communauté Economique régionale

4 Politique agricole commune CEEAC, Mai 2013

fut créé à un moment crucial de la vie des Etats membres qui faisait face à une crise économique à la dévaluation des monnaies locales. La CEEAC a cette particularité de regrouper en son sein les États qui sur le plan monétaire n'ont pas une monnaie unique et possèdent de diverses politiques économiques internes. Cette institution est constituée de différents organes à savoir : la conférence des chefs d'Etat, le conseil des ministres, la cour de justice, le secrétariat général, la commission consultative et le comité technique spécialisé. Tous ces organes constituent les maillons de fonctionnement de la CEEAC depuis sa création. Plus de trois décennies après sa création l'intégration régionale et la libre circulation des biens et personnes dans la zone Afrique centrale se confronte à la géopolitique interne et externe qui bloque la libre circulation entre certains Etats membres (Guinée équatoriale, Gabon et le Cameroun). Les nouveaux défis sécuritaires, économiques et géopolitiques obligent les dirigeants des Etats membres de redynamiser la troisième importante communauté économique régionale après la CEDEAO<sup>5</sup> et la COMESA<sup>6</sup>.

## II. ENJEUX DE LA REFORME

La restructuration de la communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale a pour but de s'arrimer à l'évolution des politiques économiques et la géopolitique internationales qui impactent les relations entre les continents et les Etats dans les relations bilatérales ou multilatérales.

La principale modification qui s'est opérée au sein de la CEEAC fut institutionnelle c'est-à-dire la modification de l'ossature organisationnelle. Trois décennies après sa création la CEEAC fait face aux nouveaux enjeux économiques et politiques continentaux et internationaux. La révision du traité de la CEEAC a permis la redynamisation de l'institution, par la suppression de certains organes, la modification de nom ou la création de certains pour une meilleure efficacité des actions de l'institution. Le nouvel organigramme de la CEEAC transforme le secrétariat général de la communauté en conseil des ministres. Il y'a aussi la suppression de la commission consultative. Les grandes modifications majeures sont la création de la commission (art.12) cette commission a pour but de conserver l'esprit communautaire et de participer à l'élaboration des décisions et directives de la communauté. Elle participe aussi à la promotion des programmes et projets de développement régional. Les comités techniques spécialisés dans chaque domaine concernant les grands axes de la communauté (politiques, économiques et culturels). La communauté institue une représentation permanente (art. 22) qui étudie et/ou instruit pendant l'intersession sous la responsabilité du conseil des ministres les questions et les projets que lui soumet le conseil ou toute autre institution de la communauté. Cette représentation est constituée des ambassadeurs. Il y'a aussi le comité inter-Etats des experts qui siège sur les dossiers soumis à leur approbation dans les différents domaines politiques, économiques et sociaux. En plus des nouveaux organes de la communauté il y'a la création des nouvelles institutions le parlement communautaire et les institutions financières. Le parlement communautaire (art.27) assure la représentation des peuples

5 CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

6 COMESA : Common Market For East and South Africa

au sein de la communauté et veille à la préservation de leurs intérêts fondamentaux dans les actes, politiques et programme de la communauté.

### III. DÉFIS DE LA REFORME

La réforme institutionnelle de la communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale vient mettre à jour la communauté économique régionale. Celle-ci fait face des défis endogènes qu'exogène.

#### a. Défis de la réforme

La géopolitique et la géostratégie de l'Afrique centrale sont les défis majeurs auxquels fait face la réforme de la CEEAC. Les États membres de cette institution bien qu'ayant voulu de cette réforme, privilégient l'intérêt national que communautaire. Les rapports de force économique, diplomatique et politique font que certains pays de la sous-région à l'instar de la Guinée Équatoriale traîne à mettre en application les termes de cette réforme. Le rapport conflictuel de la Guinée Équatoriale, du Gabon avec le Cameroun peut être vu comme l'un des défis majeurs puisque cela entrave la libre circulation des biens et des personnes dans ce circuit triangulaire. L'éternelle discorde entre la RDC<sup>7</sup> et le Rwanda sur le financement des rebelles qui causent la désolation dans la région de l'Ituni. Ce financement permet au Rwanda de bénéficier des matières premières de cette région de la RDC. Cette stratégie permettrait au Rwanda de se positionner dans cette zone comme une puissance militaire et économique localement. Cette réforme devra surpasser cette conflictualité avant d'avoir une application effective. La question de leadership dans la communauté se trouve être le point culminant au-delà de toute conflictualité diplomatique, économique et politique entre les Etats.

#### b. Défis exogènes

La géopolitique, la géoéconomie et la géostratégie internationale sont les obstacles que devra surpasser la communauté des États de l'Afrique centrale. Ayant des rapports bilatéraux et/ou multilatéraux avec certaines puissances occidentales certains pays membres de la CEEAC sont contraints à des exigences qui ne cadrent pas à l'esprit de la réforme. Les pays africains étant des anciennes colonies occidentales, ceux-ci sont encore liés par des accords de Coopération aux anciennes puissances coloniales. L'influence de ces puissances sur les anciennes colonies impactent la réforme car ceux-ci ne poursuivent nécessairement pas les mêmes buts. Ils cherchent à préserver leurs intérêts dans les pays qu'ils considèrent comme leurs précarrés. Vu sous cet angle il y'a une transposition de lutte entre les puissances occidentales qui se prolongent dans les institutions africaines qui reçoivent parfois des financements de ces pays ou institutions occidentaux.

Il est vrai que la réforme institutionnelle de la CEEAC y a apportée des nouvelles perspectives et orientations en vue de s'arrimer sur le libre-échange économique et la libre circulation des biens et des personnes entre les États membres. Plus encore de s'adapter a la réforme continentale (union Africaine) et aux exigences internationales

7 RDC : République Démocratique du Congo

sur la coopération économique, politique et diplomatique. Elle devra braver des défis géopolitique, géostratégie et géoéconomique sur le plan local (entre les états membres) sur le plan continental (UA<sup>8</sup> et les autre CER<sup>9</sup>) et sur le plan international.

## IV. L'APPLICABILITÉ DE LA REFORME

La reforme telle que validé et ratifié par les États membres de la communauté doit entrer en application selon le chronogramme établi. Celle-ci traîne à prendre à cause des différends qui existent entre les États membres. Surtout la guerre de leadership entre les États (Rwanda, Angola et RDC). Les deux premiers se trouvent être les grands contributeurs de la communauté. La libre circulation des biens et des personnes s'applique partiellement entre certains États. La mise en place des nouveaux organes de l'institution prend corps peu à peu. L'application totale de cette réforme permettra de renforcer les liens de solidarité entre les États comme jadis entre les sociétés africaines. Donner une nouvelle orientation et perspectives de développement à nos États.

## CONCLUSION

En somme la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale comme toute organisation s'adapte à l'évolution du monde politique, économique et diplomatique. Elle fut créée dans le but de fédérer les États de l'Afrique Centrale. Elle est composée de (11) onze États membres. Vu les évolutions sociales, trois décennies après sa création, la CEEAC effectue une reforme institutionnelle qui innove et s'arrime aux changements sociaux. Celle-ci fera face aux enjeux et défis tant endogènes qu'exogènes pour sa mise en œuvre et son application totale, face aux différends diplomatiques existant entre les États membres et la guerre de leadership communautaire entre les grands contributeurs de la communauté. Deux ans après la réforme l'application est toujours partielle. À quand une totale application des réformes institutionnelles effectuées dans les communautés économiques régionales Africaines ?

## BIBLIOGRAPHIE

1. Politique agricole commune (PAC) CEEAC, Mai 2013 ;
2. Traité de la CEEAC ; Octobre 1983
3. Traité révisé de la CEEAC, Décembre 2019 ;
4. Communiqué final de la XVII<sup>e</sup> session ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de la CEEAC

---

8 UA : Union Africaine

9 CER : Communauté Économique et Régionale